

## PROCÈS-VERBAL DU WEBINAIRE QUESTIONS PATRONALES

18.09.2024 (10h00 à 13h00)

### Présent-es

1. Brouwers Vinciane	La Fontaine
2. DHondt Mélodie	Source asbl
3. Fuks Geneviève	Escale
4. Damas Henri	Espoir
5. Henry Geneviève	Home Baudoin
6. Lefort Mathieu	Soleil du Coeur
7. Normand Lycenda	CPVFE
8. Schkoda Nicolas	Restojet
9. Scholts Gaëlle	Les Frangines ASBL
10. Schrijvers Séverine	Emmaus
11. Sotiau Audrey	Esperance
12. Christine Vanhessen	AMA
13. Bastien Van Lierde	AMA
14. Tarek Ben Dhiaf	AMA

Pour plus de détail et une meilleure compréhension de la matière, veuillez consulter en parallèle les slides correspondant au GT en question.

Ce PV reprend des éléments de discussion et questions posées durant le GT.

### 1. LES DÉPLACEMENTS (SLIDES)

#### Utilisation d'un vélo pour raison de service, n'importe quel vélo ?

Pas précisé par la CCT, donc oui. Sauf vélo mis à disposition par l'employeur (cfr. art. 3, al. 3 CCT 24/02/2017).  
(CoCof / RW)

#### Déplacement domicile-travail

Voir les fiches Parlons Droit(s) pour plus d'info.

### 2. DÉCLARATION DANS LES FICHES FISCALES (SLIDES)

#### Question d'un membre pendant le webinaire : Quid des fiches 281.10 et 281.20, laquelle utiliser pour les directions ?

En Belgique, la fiche fiscale à utiliser dépend du type de rémunération perçue par le/la directeur-ice de l'ASBL (Association Sans But Lucratif).

- **Fiche 281.10** : Utilisée pour les rémunérations des travailleurs salariés. Si la directrice est employée par l'ASBL et reçoit un salaire, c'est cette fiche qui doit être utilisée.
- **Fiche 281.20** : Utilisée pour les rémunérations des indépendants ou des dirigeants d'entreprise. Si la directrice est rémunérée en tant qu'indépendante ou perçoit des honoraires en tant que dirigeante, c'est cette fiche qui est appropriée

### 3. DIVERS

#### **Existe-t-il un outil/programme de création d'horaires et envoi automatique au secrétariat social ?**

Qu'en est-il dans les services ?

Nous pourrions en parler et échanger nos pratiques durant un GT. Il y a des difficultés dans la thématique des horaires fixes et variables, avec le turn over et l'absentéisme. Que faire avec les heures supplémentaires en cas de remplacement, dans les horaires fixes on est obligé de payer les heures.

Nouvelles technologies pour lier le téléphone à une pointeuse, pour encoder automatiquement les heures prestées. Mais en même temps, ce genre de système ferait exploser le nombre d'heures supplémentaires ... Interrogations...

Rem : si vous avez des infos, idées, réflexion, proposition concernant cette thématique, vous pouvez prendre contact avec nous afin d'étoffer nos recherches sur le sujet et la collaboration entre les services.

#### **Appel à manifestation**

Préavis de grève, manifestation des secteurs privés et publics du non-marchand.

Les services ont reçu un mail traitant de cette grève qui se déroulera le **7 novembre 2024** prochain. Cette manifestation nationale des secteurs du Non Marchand est organisée par le front commun syndical public-privé. Manifestation en réponse aux difficultés grandissantes et à la détérioration des conditions de travail dans le secteur.

#### **Maribel Social**

Contexte : difficultés par rapport au subventionnement d'ici à 2030.

Dans les réunions, le banc patronal a fait savoir son souhait de ne pas aller trop vite. Une piste de réflexion concerne la subvention corona, à dépenser d'ici décembre 2025. Par rapport à cette thématique, on peut retenir pour l'instant :

- La volonté de pérenniser les emplois existants sans changer les règles en cours,
- Créer des emplois en 2025 (à durée déterminée)

A suivre donc...

#### **Bureau du plan**

Vous pouvez consulter le site du [Bureau du plan](#) afin de prévoir les sauts d'indexe à venir dans les prochains mois. C'est important pour la préparation des budgets.